



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 31003

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le financement de la sécurité sociale. Alors que le Gouvernement mène actuellement une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la sécurité sociale, il souhaiterait connaître de manière précise les sommes collectées en son nom et savoir surtout si l'affectation de ces sommes est respectée scrupuleusement dans la réalité. Une fois ce diagnostic financier établi, il souhaiterait savoir comment le Gouvernement envisage de procéder pour mettre fin au déficit constaté. Afin de sauver notre système envié par nombre de pays étrangers, il s'interroge sur la méthode que le Gouvernement entend adopter pour faire comprendre aux Français la nécessité d'avoir en la matière un comportement citoyen, pour ne pas dire exemplaire, consistant notamment à prendre en charge la partie non remboursée des médicaments, à accepter un contrôle plus rigoureux des prescriptions des arrêts de travail ou des cures thermales.

Texte de la réponse

Toutes les données concernant le financement de la sécurité sociale figurent dans les deux rapports annuels de la commission des comptes de la sécurité sociale et dans les annexes aux projets de loi de financement de la sécurité sociale. Il est par ailleurs rappelé que la Cour des comptes veille à la sincérité des comptes, notamment à travers son rapport annuel sur la sécurité sociale. Face à l'ampleur du déficit actuel de la sécurité sociale, et particulièrement de celui de l'assurance maladie, le Gouvernement a fait adopter, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004, des mesures visant à stabiliser le déficit 2004. En ce qui concerne les réformes à venir, le Gouvernement a confié au Haut Comité pour l'avenir de l'assurance maladie, installé le 13 octobre 2003, la mission d'analyser la situation actuelle et d'établir un diagnostic partagé par ses membres, représentant les usagers, les assurés, les employeurs, les régimes d'assurance maladie de base et complémentaires, les professionnels de la santé... Sur la base du rapport qui a été remis au ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées le 23 janvier 2004, une concertation approfondie entre l'État et l'ensemble des acteurs de la santé a été lancée. Le Gouvernement a pour objectif de faire transcrire ses orientations dans les textes législatifs nécessaires avant l'été 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31003

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9780

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2362